

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 19 mai 2016 à 21 Heures.

L'an deux mille seize, le jeudi 19 mai à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN NAVARRE BARNADAS
GARCIA CHANUT LETELLIER DARBAS DUBOURDIEU PAYROS Mme PESQUIDOUX

Etait absente et excusée : – Mme SARNIGUET

Etait absent : M. GARROS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 Avril 2016.

ORDRE DU JOUR :

- **Adhésion à la fédération des communes forestières**
 - **Résiliation bail logement Barrère Sentout**
 - **Demande de logement Simon**
 - **Conventions :**
Paint-ball
Activité Canoë Pédalos
- **Renouvellement concession palombière Laffargue**
 - **Opposition aux pouvoirs de police transférés**
 - **Contribution SDIS**
 - **Jury d'Assises 2017**
- **Avenant bail bureau de poste pour Maisons de Services aux Publics**
 - **Dossier accessibilité :**
Demandes de subvention
Choix des fournisseurs
Plan de financement
 - **Examen divers devis**
- **Décision modificative écriture d'ordre et subvention**
 - **Retrait de mise à disposition d'un bâtiment**
 - **CCAA Fusion**
 - **Questions diverses**

Monsieur Michel CHANUT est nommé secrétaire de séance.

Adhésion à la fédération des communes forestières

Monsieur le Maire rappelle ce dossier et expose aux membres du conseil la possibilité pour la commune, d'adhérer à l'Association départementale des Communes Forestières du Gers et en conséquence à la Fédération Nationale des communes forestières (FNCOFOR).

Cette adhésion au processus de certification PEFC permettra d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

La commune s'engage à respecter un cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune.

La cotisation annuelle s'élève à 0,05 euros par hectare soit 8 € 45 pour 168 Ha 93 + une cotisation nationale pour 5 ans de 0 € 65 l'Ha (109 € 80) et 20 € de frais d'adhésion soit un coût total de 138 € 25.

Deux conseillers municipaux se proposent comme délégués auprès de la fédération, MM Chanut Michel et Darbas Jean-Yves.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Résiliation bail logement Barrère Sentout

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Barrère Jean-Marc et Mme Sentout Stéphanie, en date du 14 avril 2016, locataires au logement de l'ancien collège, 4 impasse des Ecoles qui souhaitent résilier leur bail de location à compter du 14 juin 2016.

Avis favorable.

Demande de logement Simon

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de location pour le logement libéré par M. et Mme PAUN, 8 Avenue du Docteur Dousset de la part de Mme SIMON Alix, de Lupiac.

Monsieur le Maire précise que cet appartement peut lui être loué à compter du 1^{er} Juin 2016, moyennant un loyer mensuel de 437 € 83 + un mois de caution de 437 € 83.

Le conseil donne son accord.

Conventions

► Paint-ball

Monsieur le Maire explique le projet de M. Hugo FORT, d'Averon Bergelle qui souhaite mettre en place une activité Paint-ball durant la saison estivale, à la forêt. Un périmètre de 300 m serait nécessaire pour son installation et pourrait se situer entre le chemin de randonnée et la route du lac, en face du parc acrobatique. Le site serait clos avec des filets de protection suspendus, les structures de jeu seront gonflables et les projectiles ainsi que leur contenu biodégradables.

Une convention serait établie, dans un premier temps d'une durée d'une année.

Monsieur Labadie, adjoint au maire souhaite qu'il y soit précisé que le site devra être remis en état à la fin de la saison.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'établissement d'une convention.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a rencontré les services de l'ONF qui lui ont fait part de leur inquiétude pour la mise en place de ce projet. Il sera sans doute nécessaire de définir, pour le prochain conseil municipal, une zone afin de la sortir de l'espace forestier qu'ils gèrent.

S'il est nécessaire de réaliser un bornage de la parcelle mise à disposition, les frais seront pris en charge par M. FORT, il est également décidé de fixer à 150 € annuel le loyer dont il devra s'acquitter.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'exception de M. AURENSAN qui s'abstient.

► Intervention de Monsieur Marc PAYROS, qui profite du sujet évoqué, pour informer l'assemblée de son souhait d'organiser une journée départementale de sports en pleine nature. Monsieur Mathieu BARNADAS propose de l'aider à monter ce projet. A suivre...

► **Activité Canoës Pédalos**

Monsieur le Maire indique ensuite avoir reçu M. Pierre-Jean PAILLASSA, gérant du Parc Acrobatique, installé sur la base de loisirs qui souhaite pratiquer une activité de location de canoës et pédalos sur le lac. Monsieur le Maire a contacté le président de la société de Pêche d'AIGNAN, Monsieur Patrick LETELLIER qui n'émet pas d'objection à cette installation. Le fonctionnement de cette activité devra se faire selon la réglementation en vigueur et Monsieur Paillassa sera responsable du respect des règles et de la convention qui sera établie pour cette nouvelle pratique sportive.

Le conseil est favorable à l'unanimité à cette activité, autorise M. le Maire à signer la convention devant intervenir et décide qu'elle aurait lieu :

- tous les jours de 12 H à 18 H
- du 1^{er} juillet au 31 août – sauf demande de dérogation exceptionnelle pour les groupes
- la surface louée pour entreposer le matériel sera de 20 m²
- la société de pêche pourra mettre en place un règlement intérieur avec l'intéressé
- la redevance annuelle sera de 100 €.

Renouvellement concession palombière Laffargue

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de renouvellement de concession pour cabane de chasse à la palombe émanant de M. Michel LAFFARGUE, domicilié 5 rue des Arts à AIGNAN (Gers).

Avis favorable à l'unanimité.

Opposition aux pouvoirs de police transférés

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'un courrier, en date du 29 janvier 2016, émanant de M. le Préfet du Gers lui demandant de retirer la délibération prise le 12 novembre 2015. Par cet acte le conseil municipal s'opposait au transfert de pouvoir de police du Maire alors que cette décision n'appartenait qu'à lui seul.

Pour mémoire, le conseil communautaire souhaitait que chaque commune prenne une délibération actant de son opposition au transfert des pouvoirs de police du maire vers le président de la communauté de communes. Mais les délais afin que chaque maire agisse étaient également dépassés.

Le conseil municipal décide de retirer la délibération concernée sauf Mme Pesquidoux et M. Barnadas qui votent contre.

Contribution SDIS

Monsieur le Maire expose une lettre du 4 mars 2016 de Mme la Sous-préfète de Mirande qui souhaite que le conseil municipal retire la délibération du 4 février 2016, pour la partie qui concerne la participation complémentaire au budget du SDIS, d'un montant de 373 Euros. En effet, elle précise que toute nouvelle dépense doit être prise en charge par le département et non par les communes.

Le conseil municipal donne son accord à l'exception de M. Chanut qui s'abstient, de Mme Pesquidoux et M. Barnadas qui votent contre.

Jury d'Assises 2017

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2017.

A partir de la liste électorale, trois électeurs sont tirés au sort, à savoir :
Madame ZANETTIN épouse TOMASELLA Hélène
Monsieur GABARROCA Pierre
Madame VAN DEN BROEK Louisa

Avenant bail bureau de poste pour Maisons de Services aux Publics

Monsieur le Maire rappelle ce projet qui concerne l'aide pouvant être apportée aux usagers de la poste dans leurs relations avec les administrations ou services divers. Il signale qu'un avenant au bail doit être établi en raison de la création de cette MSAP à AIGNAN. En effet, la Poste sollicite la mise à disposition d'une partie des locaux loués à des opérateurs porteurs de services publics ou privés.

Avis favorable.

Dossier accessibilité : demandes de subvention – choix des fournisseurs – plan de financement

Monsieur le Maire donne la parole à M. Labadie Jacques, Maire adjoint, chargé des bâtiments, qui rappelle qu'un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) avait été adopté en réunion du conseil le 17 septembre 2015.

Il convient de lancer la première des 6 tranches prévues (2016-2021) et de choisir les différentes entreprises qui interviendront à l'ancienne gendarmerie et au cabinet médical.

Sont présentés :

I. COMPARATIF DEVIS PORTES ACCESSIBILITE

	BOUSSES		DOAT		DAUGA	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Porte entrée OT (bois)	2030,00	2436,00	2400,00	2880,00	2421,50	2905,80
Salle expo OT (bois)	1992,00	2390,40	1600,00	1920,00	2616,50	3139,80
Notaire (bois)	1096,00	1315,20	1500,00	1800,00	2944,10	3532,92
Docteur (PVC blanc)	849,00	1018,80	1382,45	1658,94	1287,19	1544,63
Pose	800,00	960,00	compris			
TOTAL	6767,00	8120,40	6882,45	8258,94	9269,29	11123,15

II. COMPARATIF DEVIS ASCENSEUR

	HT	TTC
Ascenseurs et Auto. De Gascogne	18950,00	19992,25
Pyrénées ascenseurs	19000,00	20045,00

III. DIVERS DEVIS MATERIEL POUR TRAVAUX EN REGIE

	HT	TTC
Handi Norme	3268,28	3921,94
Metaleco	30,30	36,36
Sarremejean	249,24	299,08
Laclaverie	706,00	847,20
TOTAL	4253,82	5104,58

S'ajoute aux devis, la main d'œuvre en régie pour un montant de 3 443 € 50 représentant 194 H de travail.

Monsieur Labadie explique que la commission bâtiments, réunie le 17 mai dernier, propose de retenir les devis suivants :

	HT	TTC
BOUSSES	6767,00	8120,40
Ascenseurs et aut Gasc	18950,00	19992,25
Matériaux divers	4253,82	5104,58
TOTAL	29970,82	33217,23

+ main d'œuvre en régie pour 3443 € 50
Soit un total général HT de 33414 € 32.

Monsieur le Maire indique alors que des subventions pourront être sollicitées auprès de la région et de l'état (DETR) et propose d'arrêter le plan de financement suivant :

Total Tranche 1 – Travaux accessibilité HT ----- 33415 €
Subvention Région 35 % ----- 11695 €
DETR 45 % ----- 15037 €
Autofinancement ----- 6683 €
soit un total de ----- 33415 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions de la commission bâtiments, approuve le plan de financement et décide de solliciter l'état et la région pour obtenir des subventions les plus élevées possibles.

Examen divers devis

● Logements

Monsieur Labadie propose deux devis pour des travaux d'isolation de logements à l'école :

	MASSAROTTO Pierre	SUD OUEST HABITAT
Logement n° 6	24759.03 € HT	12183.98 € HT
Logement n° 8	21762.95 € HT	11735.91 € HT
S/TOTAL	46521.98 € HT	23919.89 € HT
TOTAL POUR 4 LOGEMENTS	82466.29 € HT	45504.28 € HT

Monsieur le Maire ajoute que le Pays du Val d'Adour met en place une opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics avec le concours financier du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et que la collectivité s'est portée candidate pour adhérer à ce projet. Le bâtiment de la mairie et quatre logements ont été proposés. Les dossiers de candidature sont en cours d'étude et les résultats seront connus fin mai, début juin.

Monsieur le Maire propose donc de retenir dans un premier temps, le devis de la société Sud Ouest Habitat de MIELAN pour deux logements et un montant de 23 919 € 89 HT ; de ne pas renvoyer le devis à l'entreprise tant que la décision du Pays n'est pas connue ainsi que le montant de la subvention qui pourrait être octroyée.

En fonction du résultat, il pourrait être décidé d'isoler tous les logements et non plus la moitié.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

● **Décorations Noël**

Monsieur Barnadas a sollicité deux sociétés pour la fourniture de guirlandes lumineuses : CEF-YESS ELECTRIQUE Auch et GUICHARD Collectivité – Saint-Savournin

La commission propose de retenir CEF-YESS d'Auch pour un montant de 2480 € 53 HT et 2976 € 64 TTC car le prix des guirlandes au mètre chez GUICHARD est beaucoup plus élevé.

Avis favorable.

● **Serveur informatique**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir un poste informatique qui fera office de serveur afin d'améliorer le fonctionnement des équipements en place au secrétariat de mairie.

Un devis de Technic Info de Barcelonne du Gers est approuvé pour la somme de 977.08 € HT et 1172 € 50 TTC.

● **Feu d'artifice**

Accord pour la proposition de prix de Eurl Les Saltimbanques de Vulcain d'Izotges d'un montant de 1666 € 67 HT et 2000 € 00 TTC, sauf MM Dubourdiou et Lagarde qui votent contre.

Décision modificative écriture d'ordre et subvention

▶ **Ecriture d'ordre budgétaire**

Monsieur le Maire indique qu'une écriture d'ordre n'a pas été prise en compte dans le total du tableau des amortissements 2016, elle concerne la 9^{ème} tranche piscine (2004) pour 529 €. Il convient de prendre la décision modificative suivante, pour l'ajouter :

Dépenses de fonctionnement compte 6811----- + 529.00 €
Recettes d'investissement compte 28156----- + 529.00 €

Accord des membres du conseil.

▶ **Subventions**

Deux modifications sont approuvées :

▶ la subvention prévue au budget est à verser à la FNACA et non aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

▶ 60 € sont à inscrire pour l'ONAC (bleuets) – la somme sera prélevée de l'article 6064 et versée au 6574 –AFN devient Onac sur la liste des associations subventionnées.

Retrait de mise à disposition d'un bâtiment

Monsieur le Maire remémore la délibération prise lors de la réunion du 8 novembre 2012 qui consistait à mettre à disposition de la Communauté de Communes Armagnac Adour, un bâtiment, dénommé espace culturel, sis rue du Bataillon de l'Armagnac afin d'aménager des bureaux.

En raison de contraintes financières, le projet ne s'est pas réalisé et Monsieur le Maire propose que la délibération qui porte le numéro 2012-11-8/4 soit retirée.

Avis favorable

CCAA Fusion

Monsieur Marc PAYROS énonce à l'assemblée les problèmes rencontrés par les services administratifs de la CCAA et des réflexions menées pour aménager des locaux trop petits.

Monsieur le Maire indique que le sujet de la fusion est régulièrement évoqué en réunion, que des rencontres ont eu lieu avec d'autres communautés et que se dégagent plusieurs possibilités, avec Aire sur l'Adour, Nogaro ou Marciac.

Les débats se poursuivent, affaire à suivre.

Questions diverses

► Monsieur le Maire souhaite organiser comme les années précédentes, le repas en faveur des associations ayant participé à l'organisation des fêtes de Saint Mont. Il est fixé au vendredi 10 juin prochain, à l'espace d'animation intergénérationnel.

► Monsieur le Maire dispense plusieurs informations :

- réponse des services du Conseil Départemental sur la lutte contre les frelons asiatiques, la responsabilité des communes est engagée sur le domaine public et celle des particuliers chez eux.

- La cabine téléphonique située sur la place du Colonel Parisot a été enlevée.

- Madame Felbacq Valérie s'est acquittée d'une créance du service assainissement d'un montant de 156 € 54, évitant ainsi l'admission en non valeur pour la commune.

- Festivités du 10^{ème} Musicodrome, les 3 et 4 juin prochain à Plaisance du Gers, organisées par les écoles de musique d'Aignan et Plaisance.

- La piscine municipale sera ouverte aux écoles à compter du 30 mai 2016. La surveillance du bassin sera assurée par Maxime AURENSAN, recruté par la Communauté de Communes Armagnac Adour.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction Départementale des Territoires demande à la commune d'Aignan de mettre la carte communale en cohérence avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale). La compétence urbanisme reviendra dans l'avenir, à la CCAA. Monsieur le Maire a sollicité son Président afin qu'il demande le positionnement du conseil communautaire à ce sujet.

- Le comité de jumelage d'Aignan organise un voyage en juillet à Wilburgstetten pour les 30 ans du jumelage, les élus sont invités à y participer.

- Les contenants poubelles situés Rue de l'Abbé Monlezun seront supprimés.

► Monsieur Jean-Yves DARBAS souhaite que l'on souligne l'important travail exécuté par Mme MOCHEL Joëlle et son équipe de bénévoles pour le fleurissement du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente cinq minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 20 mai 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 20 mai 2016

Le Maire,
Philippe BARATAULT